



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018
30 È 31 DI MAGHJU
30 ET 31 MAI 2018

2018/E4/027

*Question déposée par Mme Christelle COMBETTE
Au nom du groupe " PER L'AVVENE"*

OBJET : Formation

Madame la Conseillère exécutive,

Au mois d'octobre dernier, les élus de l'Assemblée de Corse ont voté le CPRDFOP que vous aviez élaboré et présenté. Ce document contractuel dont l'objet est l'analyse des besoins en matière d'emploi, de compétences et de qualifications puis de programmation des actions professionnelles des jeunes et des adultes, a donc été élaboré par la Région au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP).

Il a été rédigé sur la base d'une négociation quadripartite entre la Région, l'Etat, les autorités académiques et les organisations patronales et salariales. Chacun contribuant à son élaboration en définissant ses besoins.

Ce CPRDFOP, fraîchement adopté, a pour effet de définir et mettre en œuvre la politique régionale de formation professionnelle et d'apprentissage. Or, à mon grand étonnement, vous ne figurez pas dans la liste des participants au CREFOP alors que cette instance est chargée du diagnostic, des études et du suivi des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les politiques mises en place et les besoins des territoires.

Il n'est pas nécessaire de vous rappeler que la Corse connaît un taux de chômage très élevé et que, de leur côté, les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement. Comment comptez-vous appliquer une politique de formation efficiente et adaptée aux besoins de notre région sans participer, mieux encore, animer l'instance capitale en matière d'emploi et de formation ?

Je vous remercie.